

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Présents : Mmes LAGUT Martine, REBOULET Florence, BODIGER Marcelle, Mrs HUGUES Maurice, PAPEAU Jean-Claude, BURCET Richard, GERMAIN Christophe, TERRY Christian, GARNIER Christian, REGAL François, DOCHIER Franck, MONNET Jean-Michel, MONICO Fernando, GIVET Laurent

Secrétaire de séance : Mme BODIGER Marcelle

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19H30

1 – APPROBATION COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le CM à l'unanimité approuve le compte rendu du conseil municipal du 17 janvier 2022.

2 – ETAT DES RESTES A RÉALISER

Mme le Maire présente l'état des restes à réaliser de l'année 2021 :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

| CHAPITRES OU ARTICLES | LIBELLE | PREVU | REALISE | RESTE | A REPORTER |
|-----------------------------|---|--------------|-------------|--------------|--------------------|
| Chap 204 | Subvention d'équipement versées (Enfouissement réseau SDED) | 56 743,00 € | 1 743,00 € | 55 000,00 € | 41 200,00 € |
| Chap 21 | Immo corporelles (Aménagement forestier) | 42 440,00 € | 5 697,10 € | 36 742,90 € | 14 000,00 € |
| Art 2313 | Immos en cours construc (Place église étude Cambium+destruction garage+ossuaire+reprise concession) | 247 400,00 € | 27 389,23 € | 220 010,77 € | 26 000,00 € |
| Art 2315 | Immos en cours install (Voirie) | 35 000,00 € | 29 173,20 € | 5 826,80 € | 5 826,00 € |
| | TOTAL | 387 583,00 € | 64 002,53 € | 323 580,47 € | 87 026,00 € |

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

| ARTICLES | LIBELLE | PREVU | REALISE | RESTE | A REPORTER |
|----------|-------------|------------|-----------|------------|------------------|
| Chap 13 | Subventions | 165 122,00 | 23 735,00 | 141 387,00 | 24 664,00 |
| | TOTAL | 165 122,00 | 23 735,00 | 141 387,00 | 24 664,00 |

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 35 973,68 € | 0,00 € | 199 831,41 € | 0,00 € | 235 805,09 € |
| Opérations de l'exercice | 79 102,08 € | 120 550,60 € | 357 563,70 € | 431 426,27 € | 436 665,78 € | 551 976,87 € |
| TOTAUX | 79 102,08 € | 156 524,28 € | 357 563,70 € | 631 257,68 € | 436 665,78 € | 787 781,96 € |
| Résultats de clôture | | 77 422,20 € | 0,00 € | 273 693,98 € | 0,00 € | 351 116,18 € |
| Restes à réaliser | 87 026,00 € | 24 664,00 € | | | 87 026,00 € | 24 664,00 € |
| TOTAUX CUMULES | 166 128,08 € | 181 188,28 € | 357 563,70 € | 631 257,68 € | 523 691,78 € | 812 445,96 € |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS | 0,00 € | 15 060,20 € | 0,00 € | 273 693,98 € | 0,00 € | 288 754,18 € |

Le CM, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte administratif 2021 de la commune tel que résumé ci-dessus.

4 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Mme le Maire présente le compte de gestion pour l'exercice 2021 au conseil municipal. Le CM, à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

5 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

| | Résultat CA 2020 | Virement A la SF | Résultat Exercice 2021 | Restes à Réaliser 2020 | Solde des Restes à Réaliser | Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat |
|--------|------------------|------------------|------------------------|---|-----------------------------|---|
| INVEST | 35 973,68 € | | 41 448,52 € | Dépenses 87 026,00 € Recettes 24 664 € | - 62 362 € | 15 060,20 € |
| FONCT | 199 831,41 € | | 73 862,57 € | | | 273 693,98 € |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|---------------------|
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | 273 693,98 € |
| Affectation obligatoire : | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c1068) | 0.00 € |
| | 273 693,98 € |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) | |
| | 0.00 € |
| Total affecté au compte 1068 : | |
| Pour mémoire | |
| Résultat d'investissement reporté au BP 2022, ligne R001 | 15 060,20 € |
| EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 | |
| Déficit à reporter (ligne D002) | 0,00 € |

6 – CHOIX DES ENTREPRISES AMENAGEMENT PLACE DE L'ÉGLISE : SIGNATURE DES MARCHÉS

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport final d'analyse des offres établi par le bureau d'étude Cambium concernant l'aménagement de la place de l'église.

La commission d'appel d'offre a retenu les entreprises suivantes :

Lot 1 : Aménagement Paysager : ENTREPRISES CHEVAL/VALENTE/MIGMA pour un montant total de 419 959,66 € HT soit 503 951,59 € TTC

Lot 2 : Fontaine : ENTREPRISE COMBIER pour un montant total de 16 989,50 € HT soit 20 387,40 € TTC

Le CM confirme le choix des entreprises désignées ci-dessus.

7 – SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AUX TRAVAUX DE VOIRIE INTEGRANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES PAR TECHNIQUES ALTERNATIVES INDISSOCIABLES DE LA VOIRIE : AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention qui a pour objet de définir les conditions de versement de la participation financière de la Communauté d'Agglomération aux travaux de désimperméabilisation de voirie et déconnexion des eaux pluviales du réseau de la commune de Crépol, dans le cadre de l'aménagement de la Place de l'Eglise. Le CM autorise Mme le Maire à signer la convention.

8 – SIGNATURE AVEC LA REGION DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CONVENTION D'AUTORISATION ET DE DELÉGATION D'AIDES AUX ENTREPRISES PAR LES COMMUNES

Madame le Maire rappelle le dispositif d'aide au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente, dispositif en lien avec la Région.

Cette aide de la Région avait une finalité au 31 décembre 2021, il convient de prolonger la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2022 afin de permettre la continuité des actions engagées jusqu'à la mise en place du nouveau cadre conventionnel devant s'inscrire dans le SRDEII révisé. Le CM autorise Mme le Maire à signer l'avenant de prolongation de la convention avec la Région.

9 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE EN JUSTICE

Le CM confie à Madame le Maire la délégation suivante : pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.

Et autorise Madame le Maire à ester en justice et à défendre la commune dans le cadre du recours juridictionnel dirigé contre la délibération en date du 22 février 2021 concernant le chemin rural « des Perrots » situé sur la commune de Le Chalon.

10 – POINT SUR LA RÉUNION AVEC LE CAUE

Une réunion a eu lieu le 3 février 2022 avec Mme Michelle FREMAUX, chargée de mission et Fabien RAMADIER, architecte.

Cette première réunion propose d'établir un cadre et des méthodes de travail en fonction des pistes déjà envisagées par le CM (mini crèche, restaurant, local associatif, déplacement de la mairie)

Le CAUE s'engage à faire une analyse globale de la situation englobant l'aspect patrimonial, la technicité, la desserte en voirie, l'environnement...

11 – QUESTIONS DIVERSES

- Présentation des devis pour autolaveuse salle des fêtes : choix de LABROSSE CLEANING pour un devis de 2 584 € HT.
- Drôme Aménagement Habitat demande s'il est possible que la commune s'occupe de l'entretien de la petite parcelle de terrain devant la copropriété Les Roches, il propose de mettre en place une convention et qu'un montant annuel soit fixé par la commune. Le CM propose un montant de 600 € TTC annuel pour cet entretien.
- Rappel des dates des élections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022 : Préparation du tableau des permanences
- Travaux enfouissement Enedis
- Voirie : Route de la Vieille Eglise : voir profil de la route pour évacuer les eaux pluviales.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 22h00